

Basques et Occitans forment un front uni contre les obstacles dans l'enseignement

Mediabask – 24/01/2024

https://www.mediabask.eus/eu/info_mbsk/20240124/basques-et-occitans-unis-contre-les-obstacles-dans-l-education

Les acteurs de l'enseignement en langue basque et en occitan ont adressé une lettre à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra. Ils demandent au ministère plus de cohérence et de soutien à propos du passage des examens dans les langues minoritaires.



Peio Jorajuria, président de Seaska était à Pau mercredi 24 janvier. (Seaska)

Unis pour leurs langues régionales. Plusieurs acteurs de l'enseignement linguistique du Pays Basque et d'Occitanie se sont retrouvés devant le siège de l'Inspection académique de Pau, mercredi 24 janvier. Pour l'euskara, Seaska, Biga Bai, Ikas-Bi, Euskal Haziak, Euskara Geroan, Azterketak Euskaraz et Ikas étaient présents tandis que Calandreta, Oc-Bi et CRE étaient là pour défendre l'occitan.

Ensemble, ils ont dénoncé les obstacles auxquels ils sont confrontés depuis plusieurs années dans l'enseignement des langues régionales et le passage des examens en basque et en occitan. La personne responsable a été explicitement identifiée : Anne Bisagni-Faure, la rectrice de l'académie de Bordeaux. Ils ont affirmé qu'elle avait requis que les questions des épreuves du brevet soient exclusivement rédigées en français, tout en condamnant « l'attitude hostile » qu'elle a manifestée envers l'enseignement des langues minoritaires au cours de ces dernières années.

« Une décision incohérente, un retour en arrière »

« Nous venons d'apprendre que le cabinet de [l'ex-ministre] de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, n'était pas à l'origine de cette démarche : c'est à la demande de la rectrice, Anne Bisagni-Faure, que le directeur de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a envoyé le courrier précisant le « cadre réglementaire pour l'utilisation des langues régionales dans le cadre du diplôme national du brevet » le 2 novembre 2023 aux rectorats », dénoncent-ils dans une lettre adressée à la nouvelle ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Amélie Oudéa-Castéra. « Au-delà d'une décision incohérente, c'est en effet, un retour en arrière de 20 ans sur des modalités d'examen qui n'ont posé aucun problème jusqu'à présent », ont-ils ajouté dans le courrier.

« C'est avec espoir que nous nous tournons vers vous »

Les acteurs linguistiques ont souligné que l'interdiction des langues minoritaires lors des examens a un effet direct sur le nombre d'étudiants qui choisissent leur enseignement, principalement dans le public et le privé. « C'est avec espoir que nous nous tournons vers vous, Madame Oudéa-Castéra, au nom de toutes les associations qui accompagnons le développement de l'enseignement en langue régionale, nous vous demandons de tout faire pour stabiliser et pérenniser les examens en langues régionales », écrivent-ils à leur ministère.

Une autre inquiétude préoccupe également les professionnels de l'enseignement bilingue : l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal avait annoncé son projet d'adapter l'organisation des cours de mathématiques au collège en fonction du niveau des élèves avant la prochaine rentrée scolaire. « Cette mesure, potentiellement intéressante pour les élèves, est inquiétante pour l'enseignement des disciplines non linguistiques comme les mathématiques : comment cela pourra-t-il être organisé, étant donné qu'un seul professeur par collège peut intervenir en langue régionale dans cette matière ? »